

EXERCER LE *droit d'alerte économique*

DU CSE

Réf. : EXP-303

OBJECTIFS

- ▶ Connaître les spécificités de la procédure de droit d'alerte
- ▶ S'informer des changements introduits par les ordonnances Macron

PUBLIC

- ▶ Membre du CSE
- ▶ DS, représentant syndical

PRÉREQUIS

- ▶ Être confronté à une situation économique préoccupante

*Personne en situation de handicap, contactez-nous :
questionhandicap@syndex.fr*



LE *plus*
SYNDEX

Formation dispensée par l'équipe Syndex chargée des restructurations : vous profiterez de nos retours d'expérience !

Réf. EXP-303

0,5 jour (3,5h)

200€ en inter
Intra : sur devis

*Délais d'accès
Inter : voir programmation sur le site ;
intra : nous consulter*

PROGRAMME

1. Qu'est-ce que le droit d'alerte, quand le déclencher ?

- Le cadre légal introduit par les ordonnances
- L'état de la jurisprudence
- L'articulation avec les autres consultations (obligatoires ou non)

2. Respecter le formalisme de la procédure

- Une procédure lancée en deux temps et qui requiert un rythme
- L'enjeu d'une préparation soignée en amont
- La mise en œuvre de l'alerte et l'adjonction de compétences

3. Se faire assister par un expert-comptable

- Le cadre légal introduit par les ordonnances
- Un levier accès aux informations pertinentes
- Un travail collectif d'appropriation avec le concours de l'expert

Exposé suivi d'un temps d'échange avec les participants.

Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation